# La PAC hydride Air-Eau en maison individuelle existante

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu majeur de notre société. L'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires est concerné, qu'ils soient à construire ou existants. Les solutions existent et sont déjà mises en œuvre pour répondre à cet enjeu. C'est notamment, par exemple, le cas dans les maisons individuelles existantes avec l'installation de PAC hybrides. Cette solution trouve toute sa pertinence pour répondre aux spécificités de ces habitations : faible isolation thermique et température élevée de l'eau du circuit de chauffage.

ependant, l'installation et le bon fonctionnement d'une PAC hybride requièrent plusieurs recommandations :

- Calcul des besoins de chauffage,
- Dimensionnement de la PAC hybride,
- Choix de la PAC,
- Implantation de la PAC,
- Mode de régulation,
- Maintenance et entretien

La performance de la PAC dépend de nombreux paramètres et en particulier :

- La température de la source froide, l'air extérieur, et l'impact du givrage de l'évaporateur par temps froid et humide,
- La température de fonctionnement des émetteurs (radiateurs, planchers chauffants) en fonction de la charge thermique et de l'efficacité de l'installation.
- Le mode de régulation et fonctionnement de la PAC, Tout ou Rien, modulé à vitesse variable du compresseur Inverter, avec ou sans un ballon tampon...

La PAC peut assurer le chauffage et/ou l'ECS, voire le rafraîchissement avec des émetteurs réversibles. Dans de nombreux cas, il y a intérêt à préconiser un équipement hybride avec un complément de chaleur par un générateur gaz à condensation qui prend le relais en fonction des conditions climatiques et économiques du moment.

Bon nombre de guides et recommanda-

tions existent sur le sujet des PAC hybrides. Cet avis d'expert liste les principales règles à respecter pour aboutir à une installation cohérente et performante d'une PAC air-eau hybride pour assurer le chauffage.

# Déperditions et la puissance chauffage :

Les déperditions de base de la maison doivent être calculées en fonction de la norme NF EN 12831, son annexe nationale (NF P 52-612/CN décembre 2010) et d'une façon pratique avec le guide AICVF 01-2019 (3ème édition) des déperditions de base.

$$P_{\text{base}}$$
 (W) = H ( $\theta_{\text{amb}} - \theta_{\text{ext base}}$ )

Avec:

- H (W/K) = coefficient de déperditions de l'enveloppe et la ventilation du bâtiment.
- $\theta_{amb}$  (°C) = température ambiante de 19 ou 20 °C.
- $\theta_{\text{ext base}}$  (°C) = température extérieure de base, selon guide AICVF, par exemple -7 °C,

Le H (W/K) est calculé en fonction de l'isolation thermique des différentes surfaces de parois (plancher bas, mur extérieur, baies vitrées et porte d'entrée, plafond/plancher haut), des linéaires des ponts thermiques des liaisons et du débit d'air neuf de ventilation.

Le calcul doit être réalisé pièce par pièce (du sol au plafond) pour estimer la puissance totale de chauffage et l'adéquation des émetteurs au besoin de chauffage de chaque local.

A noter qu'en pratique, la puissance chauffage est majorée de **20 %** pour permettre une mise en régime plus rapide. Toutefois nous recommandons d'appliquer la méthode définie dans la norme, reprise dans le guide AICVF 01-2019 (application d'une surpuissance en W/m² selon tableaux des pages 74 & 75). En cas d'amélioration de l'isolation thermique des parois, des liaisons ou de la ventilation (système, étanchéité à l'air de l'enveloppe), il est nécessaire de corriger le calcul.

#### Adéquation du besoin, des émetteurs et du débit de fluide chauffant :

Pour assurer un chauffage performant, il faut que le besoin de chaleur de chaque pièce soit compensé par l'émission de chaleur des émetteurs et l'apport du fluide chauffant.

Besoin (W) = Emission Emetteurs = Apport fluide chauffant

Besoin (W) =  $P_{50} (\Delta T/50)^n = Q c_{eau} C$ 

Dans les conditions extrêmes, **P base** majorée (W) = 1.2 H ( $\theta_{amb} - \theta_{ext \, base}$ ) en tenant compte d'une majoration de puissance de 20 %

A un moment donné, la Puissance Chauffage PCh (W) = H ( $\theta_{amb} - \theta_{ext} du$ moment) – AGR

• AGR (W) = les apports internes et

18

solaires à travers les baies vitrées (de 0 à 10 W/m² habitable) en fonction du site et de la configuration du bâtiment.

L'émetteur est sûrement le point délicat. La puissance nominale d'un radiateur dite  $\mathbf{P_{50}}$  et son coefficient d'émission  $\mathbf{n}$  (de l'ordre de 1.2 à 1.4) sont donnés par la norme NF EN 442. Un catalogue de nombreux radiateurs est disponible sur le site de l'<u>ATITA</u>. Des valeurs approchées sont également disponibles dans les outils de calcul en fonction du type d'émetteur, de son épaisseur, sa hauteur et la largeur.

$$P(W) = P_{50} (\Delta T/50)^n$$

Le  $\Delta T$  (K), représente l'écart moyen de température entre l'eau chaude qui circule dans l'émetteur et l'ambiance.

D'une façon pratique,  $\Delta T$  (K) = ( $\theta d + \theta r$ )/2 -  $\theta amb$  ou d'une façon scientifique :

$$\Delta T$$
 (K) = ( $\theta d + \theta r$ )/[(In(( $\theta d - \theta amb$ ))/  
( $\theta r - \theta amb$ )]

• Avec  $\theta$ d et  $\theta$ r (°C) les températures départ ou d'alimentation et retour à l'émetteur.

Le dernier point concerne le débit de fluide chauffant :

$$P(W) = Q c_{au} (\theta d - \theta r)$$

• Avec Q, le débit d'eau en (m³/h), c<sub>eau</sub> la chaleur spécifique de l'eau (1163 Wh/m³.K).

Pour résoudre ce système de 3 équations, on peut se fixer une contrainte qui sera la température  $\theta d$  (°C) au départ du générateur (par exemple 55 ou 65 °C avec une PAC et 80-85 °C dans le cas d'une chaudière gaz condensation) et l'efficacité Eff (-) du système en général 0.25.

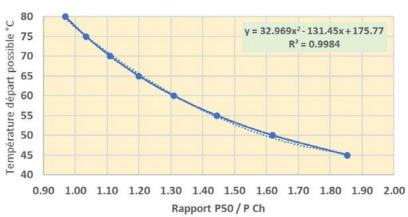
Eff (-)= 
$$(\theta d - \theta r)/(\theta d - \theta_{amb})$$
 ou C/

• Avec C = Chute ( $\theta$ d -  $\theta$ r) et  $\Delta$ To = Ecart nominal ( $\theta$ d -  $\theta_{amb}$ )).

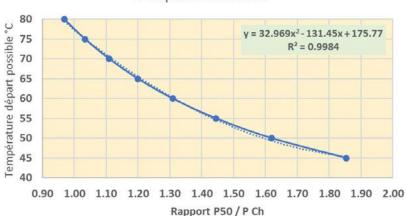
Ainsi, en fonction de la puissance chauffage dans un local, pour une température  $\theta d$  donnée, une efficacité souhaitée, la  $P_{50}$  de l'émetteur doit être égale à :



θ départ nécessaire



θ départ nécessaire



 $P_{50}$  (W) = PCh x [( $\theta$ d -  $\theta_{amb}$ )/50 x (Eff /(-ln (1-Eff)))]^^ (-1/coef n)

En connaissant PCh et  $P_{50}$ , pour une efficacité donnée, on peut calculer la température de départ  $\theta$ d (°C) nécessaire :

# $\theta$ d (°C) = $\theta_{amb}$ + 50 x (P<sub>50</sub>/PCh)^(1/n) x (-In (1 - Eff)/Eff)

Des diagrammes permettent de calculer  $\theta$ d (°C) pour  $\theta_{amb}$  = 20 (°C) en fonction du rapport  $P_{50}/PCh$ , du n (1.25) et Eff (0.25) ou l'inverse  $P_{50}/PCh$  en fonction de  $\theta$ d (°C).

CVC n°922 | janvier 2024

Nom pièce		Séjour	Cuisine	SdB	Ch1	Ch2	СНЗ	Dégagement
θ ambiante	°C	20	20	22	20	20	20	20
P Chauffage de base	w	2400	950	450	1200	1050	950	850
Type de Radiateur		Panneau acier plat type 22	Panneau acier plat type 21	Sèche Serviettes P Nom. 900 W	Panneau acier plat type 21	Panneau acier plat type 21	Panneau acier plat type 21	Panneau acier plat type 21
Hauteur	m	0.80	0.80		0.60	0.60	0.60	0.60
Longueur	m	2.00	1.10		1.40	1.40	1.20	1.20
P50 émetteur	w	4455	1802	900	1852	1852	1587	1587
Coef n		1.28	1.265	1.3	1.265	1.265	1.265	1.265
ΔΤ	К	30.8	30.1	29.3	35.5	31.9	33.3	30.5
Eff		0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
ΔΤο	К	35.5	34.7	33.8	40.8	36.7	38.4	35.1
θ aller nécessaire Radiateur	°C	55.5	54.7	55.8	60.8	56.7	58.4	55.1
θ retour Radiateur	°C	46.6	46.0	47.3	50.6	47.6	48.8	46.3
débit fluide chauffant	m3/h	0.233	0.094	0.046	0.101	0.098	0.085	0.083

### Exemple de calcul:

Dans une maison individuelle, située en zone H1A, le coefficient H = 242 (W/K), avec une majoration de puissance de 20 %, les déperditions sont calculées pour 20 °C d'ambiance par -7 °C extérieur de chaque pièce et réalisé une approche des  $P_{50}$  et coefficient n des radiateurs en place :

Le tableau donne les résultats de  $\theta$ d nécessaire pour assurer le chauffage dans chaque pièce.

Avec une température  $\theta$ d de 60.8 °C dans la chambre 1, c'est la pièce la plus défavorisée et c'est donc le niveau de température nécessaire au départ de la génération.

Si dans les conditions nominales, la température maxi du générateur est de 60 °C, on peut déterminer les tempéram tures de retour et le débit d'eau chaude de chaque radiateur.

En fonction des émetteurs, le débit d'eau chauffage maxi sera de 0.48 (m³/h) avec une température de retour pondérée de 45.8 °C.

A noter qu'avec une PAC Hybride et appoint gaz condensation, la limite de température de départ peut être fixée à 80 °C.

#### Adéquation des puissances P<sub>50</sub> émetteur, PAC et Appoint et des débits :

L'AFPAC, en relation avec les industriels

et la filière a mis au point des règles simples pour dimensionner les PAC hybrides :

- Par 0 °C extérieur et une tempérae ture de départ chauffage de 50 °C, la PAC seule doit pouvoir couvrir entre 40 et 60 % des déperditions de base de la maison sans dépasser 80 %.
- Par 0 °C extérieur, la PAC doit pouivoir fournir de l'eau chaude chauffage à 55 °C.
- L'appoint chauffage (gaz condensation) qui fonctionne dans les conditions extrêmes doit pouvoir fournir 1.2 fois les dépenditions de base.

Pour être conforme aux règles MPR et CEE (MaPrimeRénov' et Certificats d'Economie d'Energie 2024), la PAC seule doit couvrir a minima 70 % du besoin d'énergie chauffage.

Dans l'exemple :

P base (W) = H (
$$\theta_{amb} - \theta_{ext base}$$
) = 1.2 x 242 (20 - (-7)) = 7850 W

La PAC doit assurer entre 40 et 60 % de P base soit une puissance comprise entre 3.1 et 4.7 kW et ne pas dépasser 80 % soit 6.3 kW.

L'appoint gaz doit avoir une puissance de 1.2 x P base soit 9.4 kW a minima. A noter, que les débits de fluide chauffant dans les émetteurs et la PAC sont très différents.

Au niveau de la PAC, le débit d'eau Q  $(m^3/h)$  du condenseur est généralement calculé avec un  $\Delta T$  aller-retour de 5 K,

soit Q (m³/h) = P Chaud Condenseur (kW) / (1.163 x 5), pour une puissance PAC de 4.7 (kW) soit un débit Q = 0.81 (m³/h). Dans de nombreux cas, le fabricant de la PAC impose un débit minimal et arrête le fonctionnement de la PAC si le débit n'est pas suffisant, ce qui provoque des courts-cycles

En fonction des puissances  $P_{50}$  des émetteurs, des puissances à émettre, le débit d'eau chaude dans les radiateurs va être très évolutif et reste relativement faible : dans notre exemple  $0.48~(\text{m}^3/\text{h})$  avec un retour à 45.8~C et une efficacité de 0.36.

Il est donc nécessaire de mettre en place une bouteille de découplage ou ballon de découplage de 5 à 10 litres par kW de puissance chaud (5 litres/kW pour une PAC Inverter à vitesse variable et 10 litres/kW pour une PAC TOR Tout Ou Rien) qui va assurer de nombreuses fonctions :

- Découplage des circuits, chaque circuit a son circulateur adapté au débit et à la perte de charge,
- Point de purge efficace en haut de bouteille,
- Point de vidange et pot à boues avec vanne de chasse en point bas,
- Fonctionnement anti-court cycle de la PAC.
- Stratification de la chaleur, avec un débit condenseur toujours supérieur à celui du débit circuit chauffage.

La liaison entre l'évaporateur extérieur et le module intérieur est soit hydrau-

Nom pièce θ départ maxi PAC	°C	60	Séjour	Cuisine	SdB	Ch1	Ch2	СНЗ	Dégagement
Eff estimée	-		0.420	0.448	0.418	0.217	0.374	0.314	0.433
Chute C	К		16.8	17.9	15.9	8.7	15.0	12.6	17.3
θ retour Rad	°C	6	43.2	42.1	44.1	51.3	45.0	47.4	42.7
Q fluide chauffant par radiateur	m3/h		0.123	0.046	0.024	0.119	0.06	0.065	0.042

20 CVC n°922 | janvier 2024

lique (PAC monobloc), soit en fluide frigorigène (PAC bi-bloc). Elle doit être réalisée selon les règles de l'art (NF DTU 65.16), la plus courte possible et avec une isolation thermique adaptée.

Sur les installations existantes, le désembouage et l'équilibrage du réseau chauffage et des radiateurs sont impératifs. L'opération améliore la capacité d'échange et réduit la résistance hydraulique du circuit. Un désembouage coûte quelques centaines d'euros et bénéficie d'une fiche CEE (fiche BAR SE 108). Il améliore sensiblement la performance de l'installation qui en vaut des milliers d'euros (voir étude SYNASAV-SIPRODEAU réalisée pour la fiche CEE).

Dans le cas d'une PAC monobloc extérieure, la liaison avec les installations de chauffage est hydraulique. De fait, il faut s'assurer de la protection antigel du circuit à la température extérieure de base – 5 K (pour  $\theta_{\text{ext base}} = -7$  °C, la protection antigel à -12 °C au minimum). L'antigel, généralement du glycol, va rée duire la capacité thermique du fluide (5 à 20 %) et augmenter sa viscosité. Les débits seront donc plus importants et les pertes de charge sont augmentées (avec 20 % de glycol, le débit Q est augmenté de 7 % et la perte de charge de 50 %). La qualité de l'eau glycolée doit être contrôlée annuellement pour éviter les risques d'embouage/corrosion et les pertes de protection antigel

#### Le positionnement de la PAC est essentiel pour éviter l'impact sonore :

Le groupe évaporateur extérieur comprend le compresseur et un ventilateur de brassage de l'air extérieur. En fonction de son allure de marche : à vitesse variable (Inverter), cycle de dégivrage, marche/arrêt ; l'ensemble génère un niveau sonore variable qu'il faut maitriser: implantation éloignée des ouvertures et des bâtiments voisins, socle anti-vibratile, masques ou écrans de protection sonore et visuelle... Aujourd'hui, les industriels proposent des PAC à très bas niveau sonore et avec l'AFPAC ils préconisent des recommandations d'installation qu'il faut respecter. On pourra également se référer aux avis d'expert de l'AICVF (acoustique des équipements et CVC N°920)

## Alimentation électrique de la PAC :

Une alimentation électrique dédiée doit être réalisée depuis le tableau électrique général. Selon la PAC choisie, il faut s'assurer:

- Que la puissance souscrite est suffisante pour le fonctionnement de la PAC; en particulier lors du démarrage du compresseur.
- Que l'alimentation électrique soit compatible avec la PAC choisie (monophasée 230V ou triphasée 400V).
  Le cas échéant, une modification des conditions d'alimentation électrique

# Le calcul de la performance de la PAC hybride :

est à prévoir.

Le calcul est réalisé étape par étape, en fonction du besoin chauffage, avec un algorithme de calcul et logiciel adapté : En fonction de l'histogramme de la température extérieure, il faut d'abord calculer la puissance chauffage y compris les pertes de gestion et de distribution, les températures aller-retour et débit du circuit chauffage (voir avis d'expert CVC 917 de novembre 2022).

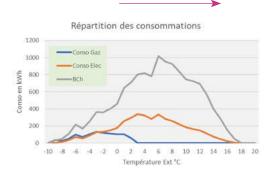
Puis en fonction des caractéristiques

constructeur de la PAC, sa puissance maximale et utile en fonction des températures extérieures et chauffage et la puissance électrique consommée y compris l'impact du dégivrage et les auxiliaires.

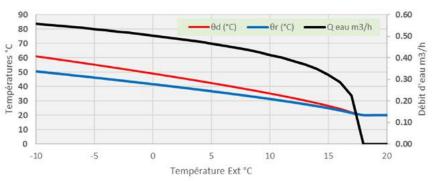
La limite de fonctionnement de la PAC est donnée par son mode de régulation (température maxi de 60 °C par exemple) et mise en marche de l'ape point gaz.

L'appoint gaz à condensation, va compléter la couverture du besoin de chauffage et adapter la température départ chauffage au besoin.

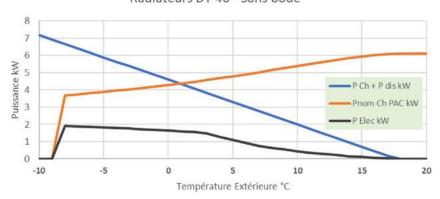
Le calcul est réalisé pour chaque niveau de température et les différents besoins et consommations sont intégrés dans le temps en fonction du nombre d'heures de l'histogramme du site.



Radiateurs DT 40 - Sans boue



Radiateurs DT 40 - Sans boue



CVC n°922 | janvier 2024 21

#### CCConsultant Etude PAC Air-Eau et Hybride - janvier 2024 Installation avec Radiateurs DT 40 Sans boue Gaz Haut PAC Air-Eau Gaz PAC Air-Eau Données Bâtiment et système émission Résultats Rendement Condensation Appoint Elec. Hybride gaz Besoin Chauffage Modèle M Ind + H1A kWh/an 13532 13532 13532 13532 Zone H H1A Conso Gaz kWhg/an 18141 14291 1019 **Oambiante** °C 5192 Conso Elec kWhe/an 52 4206 18260 ∆st gestion K Conso Eprimaire kWhep/an 14360 11941 10694 S. Habitable m<sup>2</sup> 100 4122 3246 410 564 Reiet de CO2 kg/an W/m<sup>2</sup> 1974€ Niveau AGR € TTC/an 1 585 € 1 258 € 1 193 € 6 Coût Exp Energie H déperditions W/K 242 Economie €TTC/an 0€ -389€ -716€ -781 € P Chauffage nom kW 7.84 Besoin Chauffage kWh/m².an 135.3 135.3 135.3 135.3 **Emission Chaleur** kWhg/m².an 181.4 142.9 10.2 Conso Gaz 0.0 Radiateurs DT 40 Type Emission Conso Elec kWhe/m².an 0.5 0.3 51.9 42.1 Embouage 182.6 143.6 119.4 106.9 Conso E primaire kWhep/m2.an Réseau distribution, pertes hors volume chauffé Rejet de CO2 kg/m2.an 41.2 32.5 4.1 5.6 Type de réseau Hors V chauffé isolation moyenne Coût Exp Energie €TTC/m2.an 19.7 15.9 12.6 11.9 kL du réseau aller 10.0 % Ch assuré / PAC 0% 0% 93% 93% coef b hors V chauffé 0.5 Nouvelle génération de chaleur Gain Energie Primaire % P PAC sur P chauffage nom 60% 0% 21% 35% 41% Pnom PAC Air-Eau kW 4.7 Gain rejet CO2 0% 21% 90% 86% Tdépart maxi PAC °C Gain Exploitation % 0% 20% 36% 40% 60 Type Gén. Gaz **Etiquette DPE "Chauffage Seul"** Condensation Pnom Gén. Gaz kW 20 Données économiques sur les énergies Gaz Naturel €TTC/kWh 0.10 Electricité €TTC/kWh 0.20

Le bilan permet alors d'afficher et comparer les différents postes et solutions en énergie finale, primaire, rejet de  $\mathrm{CO}_2$ , coût d'exploitation et aboutir à un triple bilan énergétique, environnemental et économique comme dans notre cas d'exemple (tableau ci-dessus).

Dans les conditions de l'exemple, la solution PAC Hybride est pertinente car

€TTC/kWh

Electricité

elle permet une économie d'énergie primaire et financière de près de 40 % et une réduction du rejet  $\mathrm{CO_2}$  de 86 %. Mais attention, avec des radiateurs mal dimensionnés ( $\Delta T$  50 K) et un circuit très emboué, les résultats obtenus sont catastrophiques (voir tableau ci-dessous). Le contrôle initial de l'installation, pour le bon dimensionnement de la PAC et de son installation, est donc essentiel pour

aboutir à des réalisations efficientes.

#### La PAC et la PAC Hybride dans la méthode de calcul 3CL du DPE :

Dans le calcul du DPE, la prise en compte de la PAC et son appoint est très simplifiée avec un calcul conventionnel au pas annuel.

Le réel niveau de température et d'émis-

CCConsultant Etude PAC Air-Eau et Hybride - janvier 2024						Installation avec Radiateurs DT 50 Embouage fort				
Données Bâtiment et système émission				Résultats		Gaz Haut Rendement	Gaz Condensation	PAC Air-Eau Appoint Elec.	PAC Air-Eau Hybride gaz	
Modèle	M In	d + H1A	1	Besoin Chauffage	kWh/an	13532	13532	13532	1353	
Zone H	.2	H1A	1	Conso Gaz	kWhg/an	21301	15980	0	863	
θambiante	°C	19		Conso Elec	kWhe/an	55	31	10573	240	
Δst gestion	ĸ	1		Conso Eprimaire	kWhep/an	21427	16052	24317	1417	
S. Habitable	m²	100	]	Rejet de CO2	kg/an	4840	3630	835	215	
Niveau AGR	W/m²	6		Coût Exp Energie	€ TTC/an	2 291 €	1 754 €	2 335 €	1 595	
H déperditions	W/K	242		Economie	€ TTC/an	0€	-537 €	43 €	-696	
P Chauffage nom	kW	7.84		Besoin Chauffage	kWh/m².an	135.3	135.3	135.3	135.	
Emission Chaleur				Conso Gaz	kWhg/m².an	213.0	159.8	0.0	86.4	
Type Emission	Radiate	eurs DT 50		Conso Elec	kWhe/m².an	0.5	0.3	105.7	24.	
Embouage	Embo	uage fort	-	Conso E primaire	kWhep/m².an	214.3	160.5	243.2	141.	
Réseau distribution, pertes hors volume chauffé			Rejet de CO2	kg/m².an	48.4	36.3	8.4	21.		
Type de réseau	Hors V c	Hors V chauffé isolation moyenne		Coût Exp Energie	€ TTC/m².an	22.9	17.5	23.3	16.0	
kL du réseau aller	W/K	10.0	9	% Ch assuré / PAC		0%	0%	48%	48%	
coef b hors V chauffé	2 C	0.5		.0 <del>1</del>					17.01-17.1010	
Nouvelle génération de	chaleur		- -							
% P PAC sur P chauffage nom. 60%		]	Gain Energie Primaire		0%	25%	-13%	34%		
Pnom PAC Air-Eau	kW	4.7		Gain rejet CO2		0%	25%	83%	56%	
Tdépart maxi PAC	°C	60		Gain Exploitation %		0%	23%	-2%	30%	
Type Gén. Gaz	-	Condensation		Etiquette DPE "Chauffage Seul"		D	D	D	С	
Pnom Gén. Gaz	kW	20	1							

sion chauffage n'est pas pris en compte (soit < à 65 °C ou ≥ à 65 °C) et un SCOP annuel de PAC est pris par défaut. La perte de distribution chauffage comme la répartition PAC/appoint sont forfaitaires. L'embouage ou équilibrage de l'installation ne sont pas pris en compte. Le calcul réalisé ne reflète donc pas la réalité et il sera nécessaire d'adapter la méthode et l'algorithme de calcul pour aboutir à un dimensionnement cohérent et une consommation chauffage réaliste.

Dans un futur proche, il sera nécessaire d'aboutir à un calcul plus précis, au pas mensuel avec la prise en compte de la température d'émission, de la puissance  $P_{50}$ , de l'embouage et équilibrage, des réelles performances de la PAC et son appoint en fonction de son mode de gestion.

# Les différents modes de régulation

Les PAC hybrides en maison individuelle disposent d'une régulation unique pi-

lotant à la fois la PAC, la chaudière d'appoint et la production d'ECS le cas échéant.

Les fabricants de PAC hybrides proposent différents modes de régulations répondant à des critères de performance énergétique, de performance environnementale ou de performance économique : régulation sur énergie primaire, régulae tion selon le prix des énergies, régulation sur le contenu CO<sub>2</sub> des énergies...

Ces modes de régulation nécessitent des algorithmes spécifiques pour calculer leur pertinence économique.

#### La PAC et PAC hybride dans MPR et les aides CEE :

Depuis le 1er janvier 2024, pour la maison individuelle, la nouvelle donne de MaPrimeRénov' et des aides CEE distribuées par l'ANAH s'organise en fonction des rénovations d'ampleurs (saut de 2 à 4 classes de DPE) ou de façon individuelle par geste (poste par poste). Pour la PAC air-eau ou hybride, l'aide dépend du niveau de revenu du foyer et

du saut de classes DPE. Le guide 2024 ANAH des aides financières (202401 guide-aides-financieres.pdf (anah.gouv. fr)) permet de calculer le niveau d'aide qui va jusqu'à plusieurs milliers d'euros.

# La maintenance des PAC hybrides :

Comme pour les PAC et équipements thermodynamiques un entretien a minima tous les deux ans est obligatoire. En revanche, la partie gaz condensation doit être contrôlée et maintenue tous les ans. Le SYNASAV a mis en place un contrat de maintenance PAC hybride qu'il est judicieux de mettre en place pour un fonctionnement efficient de l'ensemble.

Ainsi, bien dimensionnée, installée et maintenue, la solution PAC air-eau hybride va assurer le confort thermique de l'habitat avec une réelle économie d'énergie et réduction du rejet de CO<sub>2</sub>, le confort durable. •

Christian Cardonnel – CCConsultant, Membre du Comité Technique AICVF



CVC n°922 | janvier 2024 23